



Memorandum

A:

Tous les employés des sites Airbus Defence and Space
Toulouse et région sud

Copie:

De:

Alain Frizon et Aménanie Renaud-Lebot
HO Site et HO HR
Airbus Defence and Space
Toulouse et Région Sud
05/02 2026

Règles de mobilités urbaines au sein des sites d'Airbus Defence and Space Toulouse

Chers collègues,

Nous saluons l'augmentation de l'utilisation de moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle des employés Airbus pour se rendre sur site que ce soit en transports en commun, vélos, offres de covoiturage. Il est de notre responsabilité d'œuvrer pour que cela se fasse dans les meilleures conditions de sécurité. La sécurité et la préservation de la santé de nos salariés, et de toutes celles et tous ceux qui travaillent sur les sites d'Airbus sont une priorité absolue et nous en sommes tous responsables.

Dans cette optique, nous travaillons avec Toulouse Métropole et le Sicoval pour faire évoluer les infrastructures routières aux abords de nos sites et agissons également à l'intérieur de nos sites en privilégiant notamment, lorsque cela était possible, la séparation des flux entre véhicules à moteur, vélos et piétons.

Ceci implique un changement dans nos habitudes de déplacement et une attention réciproque de l'ensemble des usagers de la route. A cet effet, nous demandons à nos conducteurs de véhicules motorisés d'être vigilants à l'égard des plus vulnérables tels que les piétons et les cyclistes. Et inversement nous recommandons aux piétons et cyclistes de maintenir leur attention notamment à l'occasion des changements de direction.

Dans les zones où automobilistes, véhicules de manutention logistique, utilisateurs de deux et/ou mono roues motorisés ou non et piétons doivent cohabiter, il appartient à chacun de bien appréhender les contraintes de sécurité et de vigilance telles que:

- Une visibilité et une appréhension des angles morts différents en fonction du type de véhicule,
- Des comportements adaptés aux conditions météorologiques et de saison,
- Des comportements adaptés aux cheminements et passages piétons (y compris lors de déviations en cas de chantier ou travaux avec le respect des balisages en place),

De plus, comme c'est le cas lorsque vous conduisez une voiture ou un utilitaire/poids lourd, nous demandons aux utilisateurs de deux et/ou mono roues motorisés ou non, de respecter les règles en vigueur sur nos sites :

AIRBUS


- Seuls les piétons sont autorisés sur les trottoirs,
- Respect des pistes cyclables quand elles existent ;
- Respect des sens de circulation : la circulation en contresens est interdite;
- Respect des limitations de vitesse,
- Ainsi que toutes les dispositions du code de la route applicables (par exemple le respect des priorités, des stops, des cédez le passage....)

Nous profitons de cette note aussi pour vous rappeler les règles suivantes :

- Limitation de la vitesse sur voirie à 25 km/h maximum,
- Céder le passage aux engins de manutention logistique.
- Céder le passage aux piétons (*à l'exception des engins de manutention*),
- Vitesse plus réduite dans des zones spécifiques (tel que parkings en sous-sol),
- Les monoroues, gyropodes, hoverboards et trottinettes...sont interdits d'utilisation sur l'ensemble de l'établissement
- Les voies d'accès aux sites (exemple: voie d'accès universitaire d'Astrolabe Nord) et terre-pleins végétalisés (sur ou à l'extérieur des parkings) ne sont pas des places de stationnement,
- Lors de la circulation dans l'enceinte des sites, les cyclistes doivent s'équiper au minimum d'un casque et d'un gilet ou veste à haute visibilité (en tissu fluorescent de couleur claire et intégrant des bandes rétro-réfléchissantes à l'avant et à l'arrière) et les vélos doivent être obligatoirement dotés d'un système d'éclairage à l'avant et à l'arrière, de catadioptre et d'avertisseur sonore.
- Interdiction de charger la batterie de tout véhicule électrique (voitures, vélos, utilitaires, trottinettes...) en dehors des bornes spécifiquement conçues à cet effet,
- Se garer en marche arrière sur tous les parkings qui le permettent (non applicable aux véhicules des Personnes à Mobilité Réduite et deux roues),
- Apposer un macaron intégralement visible sur le pare-brise ou le tableau de bord des véhicules motorisés (4 roues ou assimilables).
- Respecter les emplacements réservés (secours, personnes à mobilité réduite, livraisons, départements, clients, etc.),
- Respecter les distances de sécurité avec les autres véhicules, et utiliser vos feux clignotants (pour les véhicules motorisés),
- Ne laisser pas de véhicule ou de vélos "ventouses": les stationnements en dehors des heures de travail ne sont autorisés qu'en cas de nécessité liée à un déplacement professionnel et après autorisation de la direction d'établissement.

Le non-respect de ces règles en cas d'accident peut engager la responsabilité du salarié.

Nous comptons sur vous tous pour respecter ces consignes.


Alain Frizon
HO Site Airbus Defence and Space
Toulouse et Région Sud


Aménanie RENAUD-LEBOT
HRBL Toulouse & Region Sud

AIRBUS

Memorandum

To:

All employees from Airbus Defence and Space
and Airbus Toulouse sites

Copy:

From:

Alain Frizon
HO Site Airbus Defence and Space
Toulouse et Région Sud
06/02/2025

Urban mobility rules within the Airbus Defence and Space Toulouse sites

We welcome the increase in the use of alternative means of transport to the private car by Airbus employees to get to the site, whether it be public transport, bicycles, carpooling, etc..It is our responsibility to work to ensure that this is done under the best possible safety conditions. The safety and health of employees and everyone working on Airbus sites are an absolute priority and we are all responsible for it.

With this in mind, we are working with Toulouse Metropole and Sicoval to upgrade our road infrastructure around our sites and are also taking action within our sites, particularly by prioritizing, where possible, the separation of traffic between motor vehicles, bicycles, and pedestrians.

This implies a change in our travel habits and a mutual attention of all road users. To achieve this, we ask our motor vehicle drivers to be vigilant towards the most sensitive road users such as pedestrians and cyclists. Conversely, we recommend that pedestrians and cyclists maintain their attention, particularly when changing direction.

In areas where motorists,logistics handling vehicles, users of two and/or monowheels, motorized or not and pedestrians have to cohabit, it is up to everyone to be fully aware of the safety and vigilance constraints such as

- different visibility and blind spots depending on the type of vehicle,
- behaviour adapted to weather and seasonal conditions,
- behaviors adapted to pedestrian paths and crossings (including during detours in the event of construction sites or work, while respecting the markings in place),

In addition, like driving a car or truck, we ask users to respect the rules in place on our sites:

- only pedestrians are allowed on sidewalks,
- respect cycle lanes where they exist,
- respect traffic flow: riding in the opposite direction is prohibited,
- comply with speed limits,
- as well as all highway code provisions applicable to cyclists (for example, respecting priorities, stop signs, and yield signs, etc.).

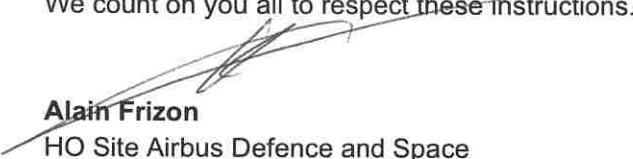
AIRBUS

We take this opportunity to remind you of the following rules:

- speed limit on the road to 25 km/h maximum,
- give way to logistics handling vehicles,
- give way to pedestrians (except for logistics handling vehicle),
- lower speed in specific areas (such as underground and car parks),
- electrical one wheel, gyropods, hoverboards, scooter-bicycle etc. are not allowed to be used on the sites,
- the access roads to the sites (e.g. Astrolabe Nord university access road) and vegetated medians (on or outside the car parks) are not park spaces,
- cyclists must wear at least a helmet and a high visibility vest or jacket (fluorescent clothing including retro-reflective stripes at the front and at the rear) and bicycles must be equipped with a front and rear lighting system, reflector and audible warning device,
- not charging the battery of your electric vehicle ((cars, bicycles, utility vehicles, scooters, etc.) outside of the terminals specifically designed for this purpose,
- reverse park in all car parks that allow it (not applicable to People with Reduced Mobility and two wheels),
- affix a fully visible car badge "macaron" on the windshield of motorized vehicles (4 wheels),
- respect reserved locations (emergency, people with reduced mobility, deliveries, departments, customers, etc.),
- respect safety distances from other vehicles, and don't forget to use your flashing lights (for motorized vehicles),
- do not leave vehicles or vacuum bikes; parking outside working hours is only authorized if necessary for a business trip and with authorization of the Airbus Site Management.

Non-compliance with these rules in the event of an accident may engage the responsibility of the employee.

We count on you all to respect these instructions.


Alain Frizon
HO Site Airbus Defence and Space
Toulouse et Région Sud


Aménanie RENAUD-LEBOT
HRBL Toulouse & Région Sud